

un autre REGARD

HORS SÉRIE N°2



Rapport
d'activité
2016



RAPPORT MORAL ET
RAPPORT ACTIVITÉ 2016
p.8

RAPPORT
FINANCIER 2016
p.36

BUDGET
PRÉVISIONNEL 2017
p.42



SOMMAIRE

Chiffres-clés	3
Avant-propos	6
Rapport moral de la présidente	8
Rapport d'activité 2016	
Missions sociales	12
Recherche de fonds	30
Fonctionnement et gouvernance	31
Rapport financier	36
Annexe - Budget prévisionnel 2017	42
Annuaire des délégations	44

Bulletin d'abonnement p.11

CHIFFRES-CLÉS DE LA SANTÉ MENTALE EN FRANCE

3^e rang

DES MALADIES
LES PLUS
FRÉQUENTES
APRÈS LE
CANCER ET LES
MALADIES
CARDIO-
VASCULAIRES

**1 personne
sur 4**

souffrira de troubles psychiques
au cours de sa vie

+ DE 2 MILLIONS
DE PERSONNES VIVENT
AVEC DES TROUBLES
PSYCHIQUES

Sources : OMS

+ DE 3 MILLIONS
DE PERSONNES LES
ACCOMPAGNENT
AU QUOTIDIEN



+ de 30 %

DES
PERSONNES
QUI VIVENT À LA
RUE OU SONT
EN GRANDE
PRÉCARITÉ
SOUFFRENT DE
TROUBLES
PSYCHIQUES

CHIFFRES-CLÉS 2016 DE L'UNAFAM



100

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

13

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

300

SITES D'ACCUEIL DE PROXIMITÉ

150

sessions de formation

1 762

aidants familiaux et bénévoles formés

2 308

représentations dans les instances médicales,
médico-sociales et sociales



18 410 personnes accueillies par des pairs dans les délégations

369 groupes de parole

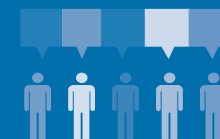
14 325 adhérents

2 078 bénévoles

32 salariés pour 23 équivalents temps plein (ETP),
dont 15 ETP au siège

10 professionnels mis à disposition par les ARS dans les délégations

389 483 heures de bénévolat, soit un équivalent de plus de 9 676 K€
ou l'équivalent de 246 ETP salariés



7 451

APPELS TRAITÉS PAR
« ÉCOUTE-FAMILLE »

3 410

INTERVENTIONS
DU SERVICE SOCIAL

387

DEMANDES TRAITÉES PAR
LE SERVICE JURIDIQUE

140

CONSULTATIONS
DU PSYCHIATRE

Avant-propos

L'Unafam est une association reconnue d'utilité publique qui, depuis 1963, accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques.

Depuis sa création, l'Unafam concentre son action au profit des proches de personnes vivant avec des troubles psychiques sévères, essentiellement des personnes atteintes de schizophrénie, de troubles bipolaires, de dépressions sévères, de psychoses graves et de troubles obsessionnels compulsifs. Depuis plus récemment, l'Unafam assure le soutien à la parentalité en direction des parents d'enfants et d'adolescents ayant des troubles psychiques ou psychologiques, ainsi qu'aux enfants et parents sujets à de tels troubles.

Au sein des délégations départementales, les bénévoles (majoritairement des proches concernés par la maladie et formés) se relaient auprès des familles afin de les aider à sortir de l'isolement et à faire face à la maladie. Cet accompagnement par des pairs, agit en complémentarité avec l'action des professionnels basés au siège : psychologues, assistantes sociales, juristes, psychiatres... Dans beaucoup de délégations, des groupes de parole animés par des psychologues sont également proposés. Certaines délégations disposent aussi de professionnels pour soutenir les familles.

Au-delà de cet accompagnement, l'Unafam défend les intérêts communs des familles et des malades à travers de nombreux mandats de représentation et en portant leurs demandes dans les instances gouvernementales.

Elle est également mobilisée pour faire changer le regard sur les malades et leur entourage à travers des actions de déstigmatisation, de sensibilisation ou de formation externe.



Par ailleurs, l'Unafam s'intéresse également à l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement. L'association repère et diffuse les bonnes pratiques, principalement à travers son observatoire.



Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions sociales, notamment pour la défense des usagers et la déstigmatisation, l'Unafam noue des partenariats avec des associations nationales ou locales dans le domaine de la santé mentale et du handicap psychique.

Soucieuse de répondre aux préoccupations des familles espérant de nouvelles pistes thérapeutiques, l'Unafam soutient la recherche, notamment à travers un Prix recherche.

4 axes

de travail pour
les missions sociales
de l'Unafam ▼



L'Unafam consacre son action aux proches des personnes malades psychiques. Les missions sociales de l'Unafam s'articulent autour de 4 axes :

1. Soutien des familles par l'écoute, l'accueil et l'information
2. Soutien des familles par la formation et l'entraide
3. Déstigmatisation et défense des intérêts communs
4. Recherche et innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

De la continuité et de l'initiative



© Thierry Debonnaire / Musée de La Poste

*Béatrice Borrel
Présidente de l'Unafam*

La poursuite du projet associatif était une priorité afin de définir, à partir de 2017, les orientations et les axes prioritaires pour les cinq prochaines années. Cette démarche est très importante pour que le projet de l'Unafam soit un projet partagé.

C'est ce qui est proposé à votre vote en juin, et qui soutiendra nos actions prochaines.

Nous avons mené en 2016 des actions importantes :

1. Les actions autour du respect des droits essentiels du patient en psychiatrie et de la dignité du patient avec la mise en place d'outils pour soutenir les familles lors de situations particulièrement sensibles (cellule situations complexes - nouvelle formation des représentants en CDU), mais aussi des actions essentielles au niveau institutionnel, avec la participation aux travaux de la HAS et de la DGOS, sur l'isolement et la contention, et à ceux du comité de pilotage national sur la psychiatrie.

2. La défense des intérêts communs, avec en particulier :

> Des actions autour de l'hébergement et du logement

- Interventions nombreuses qui ont permis d'aboutir en 2017, à la création de 500 places en résidence d'accueil et 300 places en maison relais
- Participation aux travaux sur la mutualisation de la PCH, afin de pouvoir développer les familles gouvernantes et autres dispositifs d'habitat inclusif
- Recueil de bonnes pratiques, grâce aux apports de nos délégations, ce qui permettra certainement de développer de nouvelles solutions d'habitat adapté.

[Suite >](#)

> Des actions autour de l'emploi pour aboutir à l'emploi accompagné en milieu ordinaire. Ceci a été acté début 2017 et devrait se développer dans le courant de l'année. Enfin, parution du recueil de *Bonnes pratiques pour l'accès à l'emploi*.

> D'autres actions concernant les droits à compensation pour aboutir à la rédaction d'un guide adapté pour l'évaluation du handicap psychique, la participation à l'expérience « Une réponse accompagnée pour tous », et l'avancement des travaux pour faciliter l'accès à la PCH.

3. Poursuite des travaux pour une meilleure ouverture aux parents d'enfants et d'adolescents ayant des troubles psychiques et psychologiques.

Cette « professionnalisation » demande formation, adaptation de certains services, recherche de financement. C'est une avancée qu'il convient de sécuriser.

4. Réalisation d'un plaidoyer pour un plan psychique avec nos partenaires Santé mentale France et Aire. Le document, qui a été réalisé en fin d'année, est le support de nos demandes aux divers candidats aux élections présidentielles et législatives. C'est un document qui part d'un état des lieux pour aller vers des axes prioritaires à développer (parcours de soins, parcours de vie et accès aux droits fondamentaux, destigmatisation, soutien aux aidants), document que d'autres organismes et associations soutiennent.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les services aux familles, parution de deux ouvrages, en début d'année, qui ont été largement diffusés. Pour ce qui concerne les formations, expérimentation de

la formation « Troubles bipolaires » pour les aidants qui se déploiera en 2017, et développement de nos formations externes pour mieux former les professionnels en contact avec les personnes vivant avec des troubles psychiques.

Enfin, le Prix recherche a été lancé et deux colloques recherche ont eu lieu en 2016. De plus nous avons pu, avec l'apport de la FRC, soutenir un projet de recherche sur la schizophrénie.

L'Unafam a fait preuve, encore cette année, de beaucoup de détermination pour accompagner au mieux les familles. Le manque de prévisibilité des financements publics et le faible niveau de ressources issues des legs nous ont conduits à une démarche prudente pour développer de nouveaux projets. La réponse à notre appel aux dons de fin d'année auprès de nos adhérents et une gestion rigoureuse ont permis d'équilibrer les finances du siège.

Nous travaillons avec les pouvoirs publics pour sécuriser les financements de notre association. La réalisation des actions projetées et le sérieux de notre gestion permettent qu'en 2017, ceux-ci soient maintenus et même augmentés dans le domaine de la formation afin de répondre à de nouveaux projets.

Il reste tant à faire pour les familles et leurs proches vivant avec des troubles psychiques. Continuons de nous mobiliser et soyons innovants pour optimiser les moyens !

Béatrice Borrel
Présidente

ABONNEMENT

Coupon à renvoyer à :
Unafam - 12 villa Compoint,
75017 Paris accompagné du
 règlement correspondant (chèque
 bancaire ou postal uniquement).

4 NUMÉROS
PAR AN **39€**



Pour les non-adhérents (prix au numéro : 11 €)

Étranger abonnement 1 an **45 €** (prix au numéro : 15 €)

- ☐ OUI, je m'abonne à « un autre regard »
- ☐ Je joins un chèque de 39 €, libellé à l'ordre de Unafam
- ☐ Je règlerai à réception de votre facture

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

NOM

Prénom

Profession (ou ex) _____

Code postal | _____

Téléphone

Téléphone



MISSIONS SOCIALES

SOUTIEN DES FAMILLES PAR L'ÉCOUTE, L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

La mission première de l'Unafam est le soutien des familles par l'accueil et l'écoute. L'activité dans ce domaine a progressé en 2016, alors que les moyens restent stables. Au total, plus de 45 000 personnes sont aidées directement ou indirectement.

Accueil dans les délégations par des pairs

Des bénévoles formés, ayant dû faire face à la maladie de leur proche, assurent des permanences dans les 100 délégations départementales et les points d'accueil (300 sites d'accueil au total). Le nombre de lieux d'accueil est stable depuis plusieurs années, ainsi que le nombre de personnes accueillies, soit environ 18 410 par an.

Près de 5 000 « premiers entretiens » ont été réalisés en 2016 dans les délégations et plus de 24 000 appels de familles ont été traités par les bénévoles des délégations, via les permanences téléphoniques. La grande majorité des délégations

offre la possibilité aux familles de participer à des groupes de parole (369 groupes de parole organisés en 2016, avec près de 3 700 participants) ou à des réunions conviviales comme des cafés rencontres.

Un dynamisme impressionnant est déployé dans les délégations : nouvelles activités proposées aux familles telles que psytrialogue, gestion du stress, mise en commun de ressources entre deux départements voisins, recherche de partenariats (familles, patients, professionnels, ...).

Service écoute famille

Il s'agit d'un service d'écoute téléphonique assuré par une équipe de psychologues cliniciens formés à la psychopathologie et à l'écoute clinique. Le service est assuré dans la continuité du lundi au vendredi (heures ouvrables), tout au long de l'année. Mais pour la première fois depuis 2009, le service a fermé trois semaines pendant l'été 2016 pour des raisons de difficultés budgétaires.

En 2016, 7 451 demandes ont été traitées.

Les parents sont les plus représentés avec 48 % des appelants. Les fratries et les enfants de patients à 17 % et les conjoints à 14 % sont en légère et constante progression. Ce service gratuit et respectant l'anonymat, permet aux personnes de s'exprimer en confiance. Les psychologues tentent de les amener à identifier leurs ressources ainsi que celles de leur proche malade pour mieux faire face à la situation et redevenir acteurs de leur vie.

Pour apporter un soutien aux familles dans la durée et pour les aider à sortir de l'isolement, les psychologues les orientent vers les délégations départementales de l'Unafam qui offrent un accueil de pair à pair, très complémentaire du service écoute-famille.



Les psychologues du service écoute famille participent aussi à la formation des bénévoles en charge de l'accueil. Ils contribuent, en outre, à la revue *Un Autre Regard*. Ils prennent également part aux groupes de travail du siège.

Service social

La prise en compte dans sa globalité de la situation de la personne concernée, est au centre des échanges ; cela comprend la possibilité d'adresser à un seul service, des questions touchant à différents domaines (prestations sociales dans le champ du handicap, accès aux droits et aux soins, problématiques liées aux habitats, fiscalité, dispositifs d'insertion professionnelle, ...). Cette prise en compte dans la globalité permet d'établir une expertise psychosociale en repérant les souhaits de la personne concernée, ses compétences, ses centres d'intérêt, ses freins mais aussi ses forces, ainsi que les éléments de son environnement ; des démarches personnalisées, des orientations adaptées ou des informations peuvent être proposées, éclairées par les textes d'une législation actualisée, sociale et juridique ; les critères d'éligibilité aux droits sont expliqués.

À noter, la demande grandissante d'une réflexion partagée des professionnels en charge de la situation des personnes concernées et avec leur accord. Elle s'inscrit pleinement dans l'aide aux aidants.

En 2016, 1 864 dossiers ont été étudiés (1 501 en 2015). Ce traitement a provoqué à ce titre **3 410* interventions** (2 989 en 2015).

*1 018 demandes de personnes touchées par les troubles résidant en IDF et des prises en charge par un aidant résidant en province ont été traitées.

Les appels concernant les très jeunes malades entrant dans la maladie sont réguliers et plus nombreux.

Les demandes principales d'information en quelques pourcentages :

- Les ressources (prestations, fiscalité rémunération en ESAT, RSA, prime d'activité, AAH, pension d'invalidité, ...) : 41 %
- Les habitats (l'accès aux habitats adaptés, hébergements, expulsion) : 33 %
- Les informations juridiques : 16 %

- L'insertion professionnelle : 7 %
- L'accès aux loisirs : 3 %.

En 2017, le service social, qui est financé par l'ARS IDF (Agence régionale de santé d'Ile-de-France), ne pourra prendre en charge que les dossiers des adhérents de la région. Des recherches de fonds en région pour créer des permanences sont en cours.

Service Juridique

Les avocat(e)s présent(e)s deux demi-journées par semaine, répondent par téléphone aux questions portant sur le droit de la famille (divorce, filiation, succession, protection des majeurs, protection des mineurs), le droit patrimonial de la famille (transmission du patrimoine), le droit de la santé (hospitalisation, soins sans consentement, responsabilité médicale), le droit pénal (culpabilité et responsabilité, abolition et altération du discernement), le droit du travail (licenciement) et les procédures civiles, pénales, administratives.

Le service juridique a traité 387 demandes d'information. Les questions posées en 2016 ont concerné le plus souvent, le recours au juge aux affaires familiales.

Les questions relatives au surendettement, gestion locative, allocations à solliciter, recours amiable auprès des organismes sont également fréquentes. Les avocates ont également contribué à la revue *Un Autre Regard* et participé à des groupes de travail prospectifs de l'Unafam.

ASSISTANTE SOCIALE/AVOCATS/PSYCHIATRE

Coordonnées sur le site
www.unafam.org
Tél. : 01 53 06 30 43



Consultation psychiatre

A l'occasion d'une consultation hebdomadaire, le psychiatre consultant à l'Unafam reçoit les familles ou les proches touchés par la maladie psychique qui souhaitent une information médicale, un conseil ou qui espèrent un soutien.

Ces familles sollicitent l'Unafam d'elles-mêmes, parce qu'elles l'ont identifiée comme milieu associatif aidant. Elles sont parfois adressées par les professionnels, médecin psychiatre, assistante sociale, association tutélaire mais aussi par d'autres familles qui nous connaissent. Rappelons que les familles viennent à l'Unafam sans leur enfant ou le proche concerné par la maladie et que les entretiens individuels personnalisés sont des consultations familiales.

En 2016, comme les années précédentes, 4 rendez-vous hebdomadaires ont permis 119 consultations.

A travers ces consultations, l'association tente de répondre à l'attente des familles dans leur quête de compréhension, d'écoute, de soutien et d'information. Ces familles reçues sont aussi en quête de reconnaissance et de considération comme partenaires du soin parce qu'elles se sentent parfois écartées, incomprises, inquiètes et très démunies face à l'avenir.

Le médecin consultant de l'Unafam se trouve, en tant qu'expert, dans une position originale, moins formalisée qu'à l'hôpital, de fait dans une relation de plus grande neutralité et souvent dans une fonction de médiation ou de coordination. La consultation se révèle un lieu d'échange partagé et enrichissant.

Publications

Les familles sont en permanence à la recherche d'informations pour mieux comprendre la maladie de leur proche, pour connaître l'organisation de la psychiatrie en France et pour trouver des

solutions pour elles-mêmes et leur proche malade. Les adhérents de l'Unafam reçoivent chaque année, quatre numéros de la revue *Un Autre Regard*, le trimestriel thématique consacré à la santé mentale. Chaque numéro paru en 2016 a été tiré à 14 000 exemplaires.

Les quatre thèmes des dossiers 2016 étaient :

- l'après soi,
- la recherche,
- le handicap psychique,
- les bonnes pratiques en matière d'emploi.

En 2016, l'Unafam a poursuivi la vente des ouvrages qu'elle a publiés : *Petite oursonne et son papa* ; *Frères et sœurs face aux troubles psychiques* ; *Votre adolescent vous inquiète ?* ; *Comment soigner votre adolescent ?* ; *Être parents d'adolescents aujourd'hui ?*

L'association a continué de diffuser *L'indispensable* et le recueil *Troubles psychiques - Témoignages de familles*. En 2016, l'Unafam, avec le soutien de la Mutuelle Intégrance, a publié deux nouveaux ouvrages : *Handicap psychique : les ressources logement* et *Protection patrimoine*. 2 000 exemplaires ont été vendus en 2016.

Au total, environ 3 000 ouvrages ont été vendus ou distribués. Une quinzaine de délégations publie un guide *Ressources local* à l'usage des familles, présentant les dispositifs existants dédiés à la maladie et au handicap psychique : prestations, services, structures, lieux ressources...

Site Internet

Le site internet fournit une vaste gamme d'informations aux familles et notamment l'annuaire des structures sociales et médico-sociales. Il est actualisé en permanence. En 2016, 30 215 visites uniques ont été comptabilisées sur l'annuaire des structures. Le site internet reçoit plus de 70 657 visites chaque mois, soit une progression de 6,7 % par rapport à 2015.

SOUTIEN DES FAMILLES PAR LA FORMATION ET L'ENTRAIDE

L'activité formation connaît un développement continu, grâce notamment à la sécurisation des financements (convention triennale signée avec la CNSA [Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie] en 2013-2015, reconduite en 2016 puis, à partir de 2017, jusqu'en 2019). 150 sessions de formation en direction des bénévoles et des aidants familiaux ont été organisées, ainsi que des formations de formateurs (formation initiale et continue). Ces actions ont bénéficié à 1 762 participants. Pour animer ces formations, pas moins de 23 formateurs bénévoles, 9 salariés du siège, 65 animateurs « prospect » et 74 animateurs troubles psychiques ont été mobilisés.

Formation des bénévoles

• La formation initiale des bénévoles :

Organisation : Sessions de 2 jours ½
20 personnes maximum par session ; inscription de quatre personnes maximum par délégation.

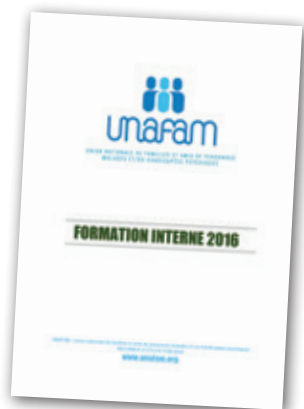
En 2016, 7 sessions ont eu lieu.
Elles ont rassemblé 132 participants.

La formation « Initiale » des bénévoles s'adresse à tous les aidants de l'association prêts à confirmer une présence active au sein de leur délégation départementale. Ils sont déjà ou vont être au service de toutes les personnes durement frappées par l'irruption de pathologies psychiques dans leur entourage. Cette session favorise la mise à distance par rapport à la maladie, ce qui est indispensable pour l'exercice de l'activité bénévole de soutien.

• La formation accueil :

Organisation : Sessions de 3 jours
15 personnes maximum par session.

En 2016, 5 sessions ont été organisées et elles ont rassemblé 70 participants.



Le premier objectif de l'Unafam est l'accueil et l'écoute de toutes les familles frappées par la maladie psychique d'un proche. Des bénévoles, ayant vécu la même expérience, assurent dans la plupart des villes de France, des permanences d'accueil, éventuellement téléphoniques. Tous les accueillants sont invités à améliorer leur capacité d'accueil, d'écoute et de dialogue avec les familles en participant au stage « Accueil ».

→ A la suite de cette formation, des journées de formation continue « Echange de pratiques » sont organisées à la demande des délégations régionales. Des psychologues locaux interviennent pour ces actions régionales.

• La formation à la responsabilité :

Organisation : Formation en 2 parties.
Première partie : 2 journées consécutives.
Deuxième partie : 1 journée ½
12 personnes maximum par session.

L'objectif est d'aider les bénévoles en responsabilité nationale ou locale afin de leur donner confiance dans leur capacité à mener à bien leur mission. Ce module s'adresse aux bénévoles désireux ou pressentis pour exercer des responsabilités : délégués départementaux, délégués régionaux, administrateurs, référents. Les délégués nommés récemment qui n'auraient pas encore participé à la formation à la responsabilité et certains bénévoles chargés de responsabilités dans le Bureau sont aussi concernés.

En 2016, 2 sessions ont été organisées.
Elles ont compté 16 stagiaires.

Cette formation a été évaluée. Une nouvelle version sera expérimentée en 2017. Le stage se déroulera en trois étapes, alternant parties théoriques et mises en situation.

• La formation CDSP :

Organisation : Sessions de 1 journée ½
12 à 14 personnes par session.

Ce module s'adresse à des membres de l'Unafam déjà engagés pour représenter les familles dans les commissions départementales instituées par la loi du 27 juin 1990 et dont la mission est de contrôler les hospitalisations psychiatriques sans consentement. Il est également destiné à ceux qui se préparent à cet engagement pour y remplacer d'autres membres de l'Unafam dont le mandat arrive à expiration.

En 2016, 3 sessions ont eu lieu, 40 stagiaires ont été formés.

• La formation MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) :

Organisation : Sessions de 2 jours organisées à l'initiative des délégations régionales.
Deux sessions nationales sont également organisées à Paris.

Ce module s'adresse aux représentants de l'Unafam qui siègent en MDPH : titulaires et suppléants en COMEX et/ou en CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ou leurs remplaçants pressentis. Il vise à améliorer leur efficacité en maîtrisant leur rôle et leur positionnement au sein de ces instances. Les accueillants des délégations peuvent également participer afin de mieux orienter et informer les familles sur les droits des personnes handicapées psychiques.

En 2016, 4 sessions ont eu lieu soit 60 bénévoles formés.

DES SESSIONS RÉGIONALES « MDPH ENFANTS » (UNE JOURNÉE) SERONT PLANIFIÉES EN 2017 À LA DEMANDE DES DÉLÉGATIONS.

• La formation Animation sur les questions d'emploi dans les délégations :

Organisation : Sessions d'une journée.

Ce module s'adresse aux bénévoles sensibilisés aux problématiques d'emploi, désirant animer ces questions dans leur délégation et si possible, créer un groupe « Emploi – activités » dans celle-ci.

En 2016, une session nationale a été réalisée. Elle a rassemblé 9 stagiaires.

• La formation CDU :

Organisation : Sessions de 1 journée ½
15 personnes maximum.

Ce module s'adresse aux bénévoles Unafam représentant les usagers dans les établissements de santé, notamment psychiatriques.

En 2016, 3 sessions ont été organisées soit 38 bénévoles formés.

• La formation Communication :

Organisation : Sessions de 2 jours.
Animation assurée par des salariés du siège.

Ce stage est à destination des délégués départementaux et régionaux ainsi que des membres du bureau en charge de la communication au sein des délégations. Cette formation est organisée pour la seconde année consécutive.

En 2016, une session nationale sur le thème de la communication a rassemblé 10 bénévoles.

• La formation Trésoriers :

Organisation : Sessions d'une journée organisées à l'initiative des délégations régionales.

Ce module s'adresse aux trésoriers des délégations départementales et régionales d'une même région ou deux ou trois regroupées. Si possibilité, présence des présidents de délégation.

En 2016, 2 sessions régionales ont été organisées, soit 13 personnes.

• La formation « Accueillir les parents d'enfants et d'adolescents » :

Organisation : Sessions d'une journée

Ce module s'adresse aux accueillants souhaitant assurer l'accueil de parents d'enfants et d'adolescents au sein d'une délégation qui inscrit cet accueil dans son projet global.

L'intérêt de ce stage est de sensibiliser les accueillants à la question de l'accueil de parents et de dédramatiser cet accueil (similitudes, spécificités, conseils...).

En 2016, une session a été organisée. Elle a réuni 8 accueillants. D'autres sessions seront organisées en 2017.

À terme, « L'accueil des parents d'enfants et d'adolescents » sera intégré dans la formation « Accueil » car cette thématique est dans la continuité du stage « Accueil ».

Formation des formateurs

En 2016, 12 sessions de formation de formateurs ont été organisées. 100 personnes ont été formées.

Pour plus de précisions, se référer au Rapport de synthèse de chacune des formations. Ce rapport peut être adressé aux adhérents par mail sur simple demande.

Formation des proches aidants coordonnée par les délégations

En 2016, 1 251 proches de personnes vivant avec des troubles psychiques ont été formés par l'Unafam, soit 16 % de plus qu'en 2015 à travers deux types de sessions.

• Journée d'information sur les troubles psychiques

Cette journée s'adresse à toute personne confrontée à la maladie psychique d'un proche. Elle permet d'acquérir des repères se rapportant à la psychiatrie, de prendre conscience que l'on peut être aidant et apprendre à accompagner, et de se familiariser avec les différents dispositifs d'aide existant localement.

En 2016, 56 sessions ont été organisées - 717 proches-aidants ont été formés dans toute la France.

Cette journée, organisée par les délégations UNAFAM départementales et régionales, est animée par un professionnel connaissant bien les troubles psychiques et un bénévole pairs-aidant.

• Atelier PROSPECT famille

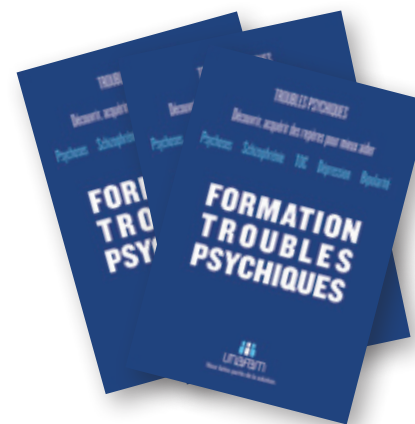
Cette formation de trois jours a pour objectif d'aider les proches-aidants à faire face dans la durée à la maladie psychique d'un proche en les amenant, d'une part à prendre conscience de leur « savoir profane » acquis par expérience, d'autre part à prendre la mesure des retentissements de la maladie de leur proche sur l'ensemble de la famille et à retrouver de l'autonomie.



En 2016, 50 ateliers ont été organisés à la demande des délégations - 534 proches-aidants ont été formés dans toute la France. Cet atelier organisé par les délégations Unafam départementales et régionales, est animé par deux bénévoles pairs-aidants.

Les bénévoles pairs-aidants qui coaniment ou animent ces formations, sont tous formés à l'animation et bénéficient d'une formation continue. En 2016, 40 ont été formés.

A partir de 2017, de nouvelles formations seront déployées : « Mieux communiquer avec son proche bipolaire » - « Atelier Après-prospect ». Elles seront détaillées dans la rubrique « Les formations » du site internet : <http://www.unafam.org/La-formation-des-aidants-familiaux.html>



DÉSTIGMATISATION ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS COMMUNS

Au titre de la défense des intérêts des usagers de la psychiatrie, l'Unafam a notamment largement contribué aux travaux de la CNH (Conférence nationale du handicap) et du CIH (Comité interministériel du handicap) sur la déstigmatisation.

Événements de déstigmatisation

DANS LES DÉLÉGATIONS :

Les délégations, en fonction de leurs moyens, participent à des forums, tiennent des stands, organisent des actions de proximité qui contribuent à briser les tabous. **Pas moins de 333 événements organisés en 2016 ont touché plus de 26 000 personnes.**

- 27^{ème} édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) du 14 au 27 mars. Le thème 2016 était : « Santé physique et santé mentale : un lien vital ».

A cette occasion, les bénévoles des délégations Unafam ont organisé ou coorganisé, dans la France entière, plus du tiers des 1 259 manifestations (journées d'étude, conférences, débats, événements sportifs, projections de films, portes ouvertes, ateliers nutrition, etc.), qui ont rassemblé environ 50 000 personnes désireuses d'être mieux informées sur les maladies psychiques et les modalités de leur accompagnement.

- **Psycyclette du 15 au 22 juin.** L'Unafam a lancé la troisième édition de Psycyclette, un Tour de France contre les idées reçues sur les personnes en situation de handicap psychique.

L'événement a encore été développé en 2016 avec quatre parcours (départs d'Angers, Caen, Evreux et Toulouse pour une arrivée simultanée à Paris le 22 juin) contre deux en 2015.

Un défi audacieux a donc été relevé : parcourir plus de 2 000 kilomètres à bicyclette en faisant participer des personnes vivant avec des troubles psychiques, des soignants, des bénévoles de l'Unafam et des sympathisants. A chaque étape, les « psycyclistes » sont allés à la rencontre des citoyens afin de parler de leur initiative et briser les tabous sur les maladies psychiques. Ces événements sont coordonnés par les délégations traversées par Psycyclette.

Chaque étape a constitué une occasion de parler de la santé mentale, de la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques et de témoigner des parcours de vie semés d'embûches des malades. Psycyclette 2016 a notamment reçu le soutien d'Harmonie Mutuelle, du laboratoire Janssen et de la présidence du Sénat. Les quatre équipes se sont rejointes au Jardin du Luxembourg (Sénat) où elles ont été accueillies par un discours de Béatrice Borrel, présidente de l'Unafam, qui a remis un diplôme à chacune.

Plus de 600 participants, 28 villes traversées, près de 2 000 personnes touchées directement et plusieurs milliers à travers le site internet, les réseaux sociaux et la presse. Le film de Psycyclette 2016 sur YouTube compte près de 1 900 vues.



AU PLAN NATIONAL :

- **Concours d'art postal.** Initié en 2014, le concours d'art postal UNAFAM constitue un événement de déstigmatisation ouvert à tous et sans limite d'âge, qui valorise la création comme mode d'expression et espace de liberté. La remise des prix de cette édition 2016 sur le thème du sport, organisée en partenariat avec le Musée de la Poste, a eu lieu le samedi 3 décembre au Groupe d'Entraide Mutuelle artistique Artame Gallery à Paris en présence de Béatrice Borrel, présidente de l'Unafam.

Une exposition des œuvres primées cette année ainsi que des créations des lauréats des deux éditions précédentes a été organisée pour l'occasion au sein d'Artame Gallery. L'Unafam reconduira son concours d'art postal en 2017, encouragée par l'engagement croissant des GEM au fur et à mesure des éditions, dont l'une des adhérents a reçu cette année, le 2^{ème} prix.

Le jury, notamment composé d'artistes du GEM (Groupe d'entraide mutuelle), a eu peine à départager les lauréats parmi les centaines d'envoies venues de nombreux pays d'Europe et même du Maghreb. Les récompenses pour ce concours ont été fournies par le Musée de la Poste et l'Unafam, qui ont aussi participé au jury.





Artame Gallery - 37 rue Ramponeau 75020 Paris



© Thierry Debonnaire

Autres communications vers les adhérents et le grand public

• Plus de 23 000 dépliant et flyers et 2 000 affiches ont été diffusés au plan national en 2016. Une quarantaine de délégations éditent également leurs propres dépliant, flyers et affiches au niveau local. En 2016, un travail de refonte des visuels a été initié. Des consultations des bénévoles, salariés et malades ont été organisées.



N° 45 -
déc. 2016

• 12 numéros de la *Lettre de la Présidente* ont été adressés aux adhérents ayant fourni une adresse internet en 2016. Une dizaine de délégations éditent un bulletin avec des informations plus locales.

• Le site internet www.unafam.org fournit une vaste gamme d'informations aux familles et notamment l'annuaire des structures sociales et médico-sociales, qui est la deuxième page la plus consultée après la page d'accueil. Il est actualisé en permanence. Le site internet de l'Unafam a reçu en moyenne **70 657 visites par mois en moyenne** (ce qui représente un total de 2 323 visiteurs par jour) contre 66 229 en 2015, soit une **progression de 6,7 %**. **Au total, ce sont 5 660 962 pages qui ont été consultées** (contre 5 153 844 en 2015), soit une **progression de 9 %** (2014 : 4 287 213 - 2013 : 3 677 774). En moyenne, 6,7 pages par visite sont vues.



70 657
visites / mois
du site unafam

soit

+ 6,7 %
de visites

• L'Unafam est présente sur les réseaux sociaux à travers une page Facebook et un compte Twitter.

Le nombre de followers sur Twitter a augmenté en 2016 avec 234 nouveaux abonnés, 198 tweets ont été émis, 12 245 internautes ont visité le profil de l'Unafam (soit une **augmentation de 20,5 %**), @unafam a été mentionné 395 fois (soit une **augmentation de 13,5 %**) et les impressions de tweets de l'Unafam s'élèvent à 192 635 (**progression de 19 %**), soit 16 053 par mois.



Quant à Facebook, le nombre de fans de la page officielle Unafam a augmenté de 46 % en 2016. Ils sont au nombre de 2 734. Les référents extérieurs principaux sont google.fr et Unafam.org. La stratégie social media s'est enrichie de la mise en ligne de l'url de l'éditorial de la *Lettre de la Présidente* sur la page d'accueil du site internet de l'Unafam depuis décembre 2015, accroissant par là-même la fréquentation du site www.unafam.org.



+ 46 %
en 2016

Relations presse

L'Unafam a renforcé sa stratégie de relations presse en faisant davantage connaître ses positions et travaux. Ainsi, 19 communiqués signés par l'Unafam ont été envoyés à la presse en 2016. On compte **622 retombées media** dont **89,4 %** dans la presse (majoritairement la presse quotidienne régionale) et **8,7 %** sur internet.

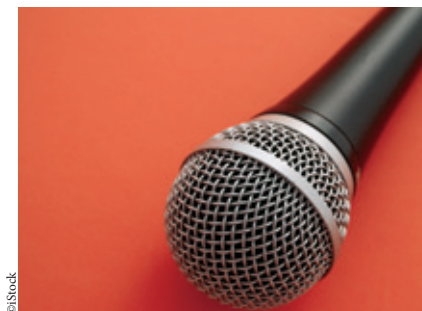
L'Unafam a fait l'objet de plusieurs journaux d'information télévisés (France 3 national, édition du 20 heures de France 3 Lorraine, Bourgogne, Rhône-Alpes...) et émissions radio (citons notamment France Info, RFI avec 2 interventions de Béatrice Borrel dans l'émission « Priorité Santé », Vivre FM, ...).

Défense des usagers et représentations

AU PLAN NATIONAL

L'Unafam agit pour contribuer à l'amélioration du parcours de vie des malades et de leurs proches, en s'appuyant sur sept thèmes : le soin, les ressources, le logement/hébergement, l'accompagnement, les protections juridiques, l'activité sociale/l'emploi, l'aide aux aidants. L'association, à travers ses instances prospectives et consultatives, produit également des contributions et des demandes concrètes rassemblées dans *Le livre bleu*.

Pour défendre les intérêts communs des familles et des personnes vivant avec des troubles psychiques, l'Unafam participe à des travaux mis en place par des institutions, participe à des auditions dans les ministères et institutions, interpelle des organes de contrôle et de défense, assure des mandats de représentation dans des instances nationales, développe des alliances, et prend la parole dans des colloques ou conférences.



©iStock

Audiences dans les ministères et institutions

La présidente de l'Unafam a été notamment reçue à plusieurs reprises par Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Elle lui a fait part d'un certain nombre de préoccupations de l'Unafam, dont l'absolue nécessité que les droits et la compensation soient en adéquation avec les réels besoins des personnes (accompagnement - logement - emploi).



Ségolène Neuville,
Secrétaire d'Etat

La présidente est d'ailleurs intervenue lors de la CNH (Conférence nationale du handicap) sur les problèmes de logement. Dans la suite de ces démarches, pendant tout le dernier trimestre 2016, l'Unafam s'est impliquée dans la préparation du Comité interministériel du handicap (CIH) afin de définir les axes stratégiques du volet handicap psychique, concertation initiée par le cabinet de la secrétaire d'Etat et co-animée par la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale), la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). Lors du CIH en décembre, ont été repris les enjeux de l'évolution de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale pour une meilleure autonomie et inclusion pleine et entière dans la cité, avec un volet spécifique sur le handicap psychique. Un point particulier est l'engagement d'un travail sur l'amélioration de la compensation du handicap.

L'Unafam est régulièrement auditionnée dans le cadre de missions ministérielles ou parlementaires. En 2016, l'association a notamment été auditionnée par le Sénat, sur l'accueil en Belgique de malades psychiques, par la DGCS concernant

la « réponse accompagnée pour tous », par le Haut conseil à la santé publique, pour les évaluations du Plan psychiatrie et santé mentale et des actions de prévention du suicide, par le ministère de l'Emploi, sur l'emploi accompagné et la négociation collective sur le handicap.

Interpellation d'organes de contrôle et de défense des intérêts des usagers

L'Unafam a alerté et dénoncé des situations de maltraitance, dont une extrêmement grave dans un établissement psychiatrique. La présidente a rencontré la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, Adeline Hazan, et des articles et interview dans la presse ont été rédigés afin que des dispositions immédiates soient prises par les pouvoirs publics.

Cela a abouti, en mars 2017, à des recommandations de bonnes pratiques de la HAS (Haute autorité de santé) sur l'isolement et la contention et à un décret sur le même sujet dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé. Dans cette continuité, l'association a mis en place une organisation interne dite « cellule situations complexes » pour mieux répondre à certains signalements de familles. Des outils, tel un guide, ont été réalisés pour être des soutiens aux délégations dans l'accompagnement de familles, lors de procédures non juridictionnelles.

Participation à des travaux, des expérimentations et contributions

L'Unafam est également très mobilisée pour participer à des travaux communs avec d'autres parties prenantes, pilotés par les institutions. Ainsi, l'Unafam a participé à des groupes de travail à la HAS et à la DGOS (Direction générale de l'offre de soins) sur les thèmes : contention et isolement - coordination entre le médecin généraliste et les différents acteurs de soins dans la prise en charge des troubles mentaux - prise en charge de la violence dans les établissements de santé, prévention

et prise en charge précoce...). L'association a participé à une réflexion sur le refus de soins avec le Conseil national de l'Ordre des médecins. L'Unafam est impliquée aussi dans le Conseil national de la santé mentale et dans le Comité de pilotage de la psychiatrie.

L'association a participé également activement, dans le cadre de la CNSA, au projet de guide handicap psychique, au cahier des charges de labellisation des Maisons de l'autonomie et au projet IMPACT (Innover et moderniser les processus MDPH pour l'accès à la compensation sur les territoires).

De même, l'association s'est investie dans les travaux de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et de la CNSA sur la PCH (Prestation de compensation du handicap) et contribue aux expérimentations et développement de la « réponse accompagnée pour tous ».

L'association est partie prenante des travaux d'Handéo (association de labellisation de services d'aide à la personne) concernant les aides humaines et l'accompagnement à domicile.

L'Unafam est associée au groupe de travail sur l'habitat inclusif et s'investit également dans les questions de précarité en s'appuyant sur des collectifs (DIHAL Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, réseau Alerte ...)

Mandats de représentation

Les bénévoles de l'Unafam assurent de nombreux mandats de représentation dans des instances qui ont un rôle déterminant à jouer pour améliorer le parcours de soins et de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques.

L'Unafam siège dans quatre commissions à la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), elle participe à divers groupes de travail au CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) dans toutes les com-

missions : santé, accessibilité, compensation ressources, emploi - formation, éducation, organisation institutionnelle, sur la convention ONU..., à la HAS (Haute autorité de santé), à l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé), à l'UNAF (Union nationale des associations de familles), au FIFPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), à l'AGEFIPH (Association de gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), à l'ANAP (Agence nationale d'appui à la performance), à l'ANESM (Agence nationale d'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux), à la FRC (Fédération pour la recherche sur le cerveau), au Comité d'entente des associations de personnes handicapées, au CNS (Conseil national de santé), à la Fondation santé des étudiants de France, au Droit au savoir... en France.

Au niveau européen, l'Unafam siège au bureau de l'EUFAMI (Fédération des associations de familles de personnes malades psychiques d'Europe).



Site internet de l'Eufami

Les alliances

L'Unafam a travaillé avec ses partenaires historiques pour contribuer et proposer des amendements au projet de loi de modernisation du système de santé. Il s'agit de : la conférence des

présidents de CME de CHS et FNAPSY (Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie), la FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés à but non lucratif), la FHF (Fédération hospitalière de France), l'ADESM (Association des établissements participant au service public de santé mentale).

Des positions communes ont été rédigées et transmises à la ministre des Affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine.

L'Unafam a travaillé étroitement avec **Santé mentale France**, avec l'association **AIRE (Association des ITEP et de leurs réseaux)** pour préparer le plaidoyer pour un plan psychique. L'association a aussi participé aux travaux de la Commission psychiatrie et santé mentale de l'UNIOSS.

Les interventions dans les colloques et conférences, et interview

Au plan national, l'Unafam est intervenue dans une vingtaine d'événements et colloques :

- UNAF, UNIOSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux),
- CCOMS (Centre collaborateur de l'organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale),
- FNAPSY, ADESM, FHF, ANAP, Congrès de psychiatrie française, colloque de l'association des présidents de CME de CHS, EPSM (Etablissement public de santé mentale) Lille Métropole (psychiatrie et prison),
- ANP3SM (Association nationale pour la prévention des soins somatiques en santé mentale),
- Congrès Réhab,
- EREBFC (Espace éthique de réflexion Bourgogne Franche - Comté)... et des articles et interview radios ont été réalisés (dont un long article dans *le Monde* en décembre).

Enquête Unafam

L'Unafam a réalisé en 2016 une enquête en ligne auprès de 12 000 familles adhérentes, afin de s'assurer que les positions qu'elle défend correspondent bien aux attentes des personnes concernées par la maladie psychique et de celles des familles. 2 807 familles ont répondu.

Les résultats vont guider l'action des 1 700 bénévoles de l'Unafam ayant un mandat de représentation dans les instances de défense des usagers.

Retrouvez l'enquête complète sur www.unafam.org

* CDU Commission départementale des usagers
CDSP Commission départementale des soins psychiatriques
** PCH Préstation de compensation du handicap

LA DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS DES PERSONNES MALADES PSYCHIQUES VUE PAR LEUR ENTOURAGE

-  Des progrès à faire en matière d'information
MOINS des familles connaissent les instances de défense d'**1/3** des intérêts des usagers (CDU et CDSP**)
-  Le suivi s'arrête trop souvent aux médicaments
Seule 1 personne hospitalisée sur 2 se voit proposer des soins autres que des médicaments
-  Délai de prise en charge en psychiatrie jugé trop long
61 % des familles jugent le délai trop long
55 % des familles estiment qu'un délai plus court aurait été bénéfique pour le traitement de leur proche
-  Un logement et des accompagnements pour l'autonomie de la personne malade
82 % des familles déclarent que leur proche n'a pas la PCH**
75 % des familles assurent l'accompagnement au quotidien
-  L'hospitalisation, une expérience douloureuse
77 % des familles déclarent que leur proche a été hospitalisé à plusieurs reprises
Dans 20 % des cas, c'est la famille qui amène le malade à l'hôpital
-  Des activités sociales et/ou un emploi pour que la personne malade ait une vie citoyenne
1/3 des familles seulement estiment que leur proche est inséré socialement
Seules 19 % des familles déclarent que leur proche a un emploi
-  La sortie de l'hôpital n'est pas anticipée
Dans 70 % des cas, les familles sont prévenues moins d'une semaine avant (20 % le jour même)
-  Des progrès à faire en matière de déstigmatisation
88 % des proches estiment « qu'au sein de la société actuelle, le malade et ses proches sont stigmatisés »

DANS LES DÉLÉGATIONS

L'Unafam assure une représentation renouvelée et plus étendue dans les différentes instances créées par les lois sur la démocratie sanitaire et en particulier la Loi santé de janvier 2016. Ceci à tous les niveaux : local (CLSM - Comités locaux de santé mentale), départemental (CTS - circonscription de travail social- et autres commissions spécialisées en santé mentale), CDU (Commission des usagers), CDSP (Commission départementale des soins psychiatriques), parrainage de GEM (Groupes d'entraide mutuelle) ... Les bénévoles de l'Unafam apportent une dimension essentielle : ils font valoir les spécificités de la maladie, du handicap psychique et leur expérience d'aidants. Ces nouvelles représentations s'ajoutent à celles qui existaient déjà.

L'Unafam est présente dans plus de 2 300 instances locales, départementales, régionales : conseils de surveillance, conseils d'administration, CDU (Commission des usagers), Conférence de territoire, CISS (Collectif inter-associatif sur la santé), CDAPH (Com-

mission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), COMEX (Commission exécutive), ARS (Agence régionale de santé)... mais aussi Comités d'entente régionaux, CDCPH (Conseil départemental consultatif des personnes handicapées), CRSA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie) ...

Ce chiffre est en augmentation, sans que des moyens supplémentaires ne soient déployés par les pouvoirs publics pour accompagner les bénévoles dans cette mission. Cet effort de représentation demande une implication forte des bénévoles au service de la communauté. L'Unafam reste vigilante et exigeante sur l'application réelle des textes de loi et la prise en compte du handicap psychique à sa juste place. Les bénévoles ayant des missions de représentation et de défense des usagers peuvent s'appuyer sur des référents nationaux, comme le référent national CDSP (Commission départementale des soins psychiatriques) ou le pilote de la formation CDU (Commission des usagers).

Formations externes et sensibilisation

En 2016, 44 formations ont été proposées à destination des professionnels, ce qui correspond à 82 jours. Ces sessions ont rassemblé 440 professionnels exerçant dans différents secteurs d'activité. Le chiffre d'affaires a atteint 85 876 €.

La problématique de l'accompagnement est prégnante, que ce soit au sein des structures médico-sociales ou à domicile.

Ainsi, l'Unafam milite-t-elle pour le développement d'une diversité des structures dédiées à l'accompagnement : services d'aide à domicile et à la personne, en collaboration avec UNA Formation, foyers de vie, maisons d'accueil spécialisées, foyers d'accueil médicalisés, associations tutélaires, foyers de jeunes travailleurs, service d'accompagnement et de soutien...

RECHERCHE ET INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

En 2016, l'Unafam a relancé pleinement son activité recherche et remettant deux Prix Recherche, un Prix Unafam-FRC et en organisant deux colloques.



©Unafam

Coopérations

Au plan national, l'Unafam est membre de la **Fédération pour la recherche sur le cerveau**, qui finance la recherche en neurosciences et sensibilise le grand public à l'importance de mieux connaître le cerveau pour mieux le guérir. Cette coopération permet de financer un Prix Unafam-FRC d'un montant de 30 000 €. L'Unafam a lancé un appel à projets sur la thématique « Etiopathogénie des maladies et handicaps psychiques ». Après expertise des 19 projets reçus, le prix a été attribué à Valentine Bouet (Caen) pour son projet « **Nouveau modèle animal de schizophrénie pour mieux comprendre et traiter les patients** ».

L'Unafam participe au comité de suivi et au comité stratégique du Centre preuve en psychiatrie.

Recherche et études

Le comité scientifique a relancé le Prix Recherche Unafam à travers un appel d'offres. Après expertises des 17 candidatures reçues, le comité scientifique a attribué le Prix Recherche en sciences humaines à Elodie Peyroux (Lyon) pour son projet « **RC2S+ : un programme de remédiation des troubles de la cognition sociale dans la schizophrénie et les troubles apparentés** » et le Prix Recherche en sciences biomédicales à Oussama Kébir (Paris) pour son projet « **Modifications épigénétiques associées à l'apparition d'un trouble psychotique chez les jeunes sujets à haut risque** ».

Les lauréats ont reçu leurs prix lors du colloque du 23 juin 2016.

Conférences et colloques

DANS LES DÉLÉGATIONS

Au niveau des délégations, plusieurs colloques et conférences ont été organisés sur le thème de la recherche médicale appliquée ou de la recherche en soins. Ces rendez-vous destinés aux adhérents rencontrent un large succès et rassemblent jusqu'à 400 personnes.

AU PLAN NATIONAL

En 2016, le comité scientifique a organisé deux colloques nationaux :

- le 23 juin 2016 à Paris : « **Recherche en psychiatrie : des raisons d'espérer ?** ». Organisé sur une

L'intégralité des colloques est disponible sur la chaîne YouTube de l'Unafam



Le 9 décembre 2016 à Paris : « **Troubles psychiques : vers une amélioration de la qualité de vie** ». Organisé sur une journée, il a permis de dresser l'état des lieux, de lister les besoins et de définir les voies de recherche pour une meilleure prévention et une amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap psychique.

Il a permis un dialogue entre des scientifiques de haut niveau, spécialistes des questions médicales, sociétales et humaines en rapport avec le handicap psychique, et les familles qui le vivent au quotidien. Il a réuni 450 personnes.



Observatoire des pratiques

L'implantation de l'Unafam sur l'ensemble du territoire français, la longue expérience de ses adhérents confrontés à la maladie et/ou au handicap psychique de leur proche, la connaissance du terrain par ses bénévoles, lui confèrent naturellement un rôle d'observatoire des pratiques et organisations dans différents domaines.

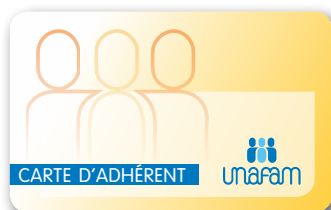
L'Unafam porte un regard critique compétent sur le système de soins en psychiatrie, regard de familles accompagnant au long cours, pendant des dizaines d'années, des personnes vivant avec des troubles psychiques sévères, souvent à leur charge. A la demande de la DGCS, l'Unafam avait lancé, en 2014, un recensement des bonnes pratiques de prise en charge en psychiatrie, et en 2015, le *Recueil des pratiques en matière d'emploi*.

En 2016, les bonnes pratiques en matière d'hébergement ont été recensées. Un travail sur la dématérialisation de l'observatoire a été entamé.

RECHERCHE DE FONDS

RESSOURCES

L'Unafam est une association dont le modèle économique repose en grande majorité sur la générosité publique et les subventions publiques. Les ressources sont en augmentation par rapport à 2015.



2 429 098 €
de subventions publiques

Subventions publiques

Au plan national, les subventions publiques représentent 55,21 % des ressources, pour un total de 2 429 098 €, soit 40 % de plus qu'en 2015.

Autres ressources

Les autres ressources sont constituées des ventes de publications, de publicités pour la revue et de formations, mais aussi du soutien du secteur privé.

Elles sont aussi constituées des produits financiers et des reprises sur amortissements. Ces autres ressources cumulées représentent un peu plus de 19 % des ressources totales.

Adhésions, dons et legs de particuliers

Les adhésions représentent 21 % des ressources de l'Unafam. Au 31 décembre 2016, l'Unafam comptait 14 325 adhérents, soit 1,88 % de plus qu'en 2015.

Les dons représentent un peu plus de 4 % des ressources de l'association. Un peu plus de 65 000 € (50 000 € en 2015) ont été collectés au titre des assurances-vie cette année. Au total, les ressources issues de la générosité publique (soutien par des particuliers) représentent 27,58 % des ressources de l'association.

Mécénat **130 000 €**

Mécénat

Un peu plus de 130 000 € ont été collectés au titre du mécénat notamment pour les événements organisés par l'Unafam.

FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE

GOUVERNANCE

En 2016, l'UNAFAM a entamé le processus d'élaboration de son projet associatif et finalisé la réorganisation de ses instances consultatives et prospectives.



Bureau de l'Unafam lors de la remise de la légion d'honneur à Béatrice Borrel.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2016, sous la présidence de Béatrice Borrel.

Au cours de cette année, le conseil d'administration a souhaité adapter l'organisation régionale des délégations à la nouvelle réforme territoriale. A ce titre, il a nommé huit nouveaux délégués régionaux et renouvelé le mandat de trois autres.

Le conseil d'administration a également procédé à la nomination et au renouvellement des mandats de 30 délégués départementaux. Au cours de l'année, le conseil d'administration s'est également réuni en séminaire pour travailler à l'élaboration du projet associatif.

Il a également poursuivi ses actions autour du respect des droits essentiels du patient en psychiatrie et de la dignité du patient par la mise en place d'une cellule experte.

Il a aussi confirmé sa position sur l'ouverture de l'Unafam aux parents d'enfants et d'adolescents ayant des troubles psychiques et psychologiques.

Le bureau du conseil d'administration

Le bureau du conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises en 2016, sous la présidence de Béatrice Borrel. Sept séminaires ont été organisés pour approfondir des sujets tels que la réforme territoriale, la communication ou l'accueil de parents d'enfants ou d'adolescents.

Les instances consultatives et prospectives

Les instances consultatives et prospectives sont créées par le conseil d'administration pour l'aider dans les prises de décision et dans l'évolution de son activité. La gouvernance de ces instances est assurée majoritairement par des bénévoles, mais elles sont également constituées de salariés et/ou d'experts extérieurs. Elles se réunissent entre trois et neuf fois par an.

Les commissions

• **Pépinière de compétences** : elle a pour mission de gérer l'appel à candidature, de rechercher et auditionner les candidats au conseil d'administration. A ce titre, elle a instruit les candidatures des cinq nouveaux administrateurs en 2016.



• **Vie associative** : créée en 2008 par le CA, cette commission est constituée de bénévoles. Elle n'a pas de fonction hiérarchique. Elle assure une interface constante entre le CA, les DR et les DD. Elle a instruit les nominations des délégués et travaillé sur la nouvelle organisation régionale. Elle s'est également chargée de préparer, avec le bureau, le contenu des réunions nationales avec les délégués départementaux et régionaux. La commission vie associative apporte également son soutien aux délégations en difficulté.

• **Formation** : elle a redéfini et mis en place ses missions axées sur la formation des bénévoles, des aidants et des formateurs. En 2016, la commission formation a notamment étudié la mise en place d'une nouvelle formation destinée aux proches de personnes souffrant de troubles bipolaires et a revu le contenu de la « Formation initiale ».

Les comités

• **Le comité scientifique** : au cours de l'année, le comité scientifique a lancé et instruit les dossiers de deux appels à projet (Prix Recherche et Prix UNAFAM-FRC) et organisé deux colloques scientifiques (23 juin et 9 décembre 2016).

• **Le comité éditorial et de relecture** : ce comité a en charge le pilotage et la réalisation de la revue Unafam *Un Autre Regard*.

Les groupes techniques

• **Santé et soins** : le groupe technique a notamment rédigé les demandes prioritaires de l'Unafam en matière de soins et fait valoir les positions de l'Unafam sur la contention et l'isolement.

• **Emploi** : le groupe a publié un *Recueil de bonnes pratiques* dans l'emploi et s'est investi dans la rédaction du décret sur l'emploi accompagné.

• **MDPH/Loi 2005** : le groupe participe à l'élaboration du guide Handicap psychique de la CNSA et à la préparation des réunions institutionnelles, ministérielles et partenariales.

• **Structures et services** : ce groupe a initié une enquête sur les bonnes pratiques en logement qui fera l'objet d'une publication en 2017.

Les groupes de travail

• **Après soi - protection juridique** : après avoir publié un premier livre sur la protection juridique en 2015, *Ressources - Logement, préalable à une relative autonomie*, le groupe de travail a fait paraître le tome 2 *Protection - Patrimoine, prévoir l'après soi* au premier semestre 2016.

• **Répertoire des structures** : le travail du groupe vise à maintenir le répertoire des structures à jour et à l'enrichir pour permettre à chacun de trouver les informations concernant son territoire. Ce répertoire est accessible sur le site www.unafam.org.

• **Exclusion-prison** : ce groupe de travail a commencé à réfléchir au contenu d'un guide à l'usage des familles ayant un proche incarcéré souffrant de troubles psychiques. Ce guide devrait paraître en 2017.

• **Recours juridiques des familles** : le groupe a finalisé le Guide d'accompagnement aux familles à destination des bénévoles des délégations départementales (support formation CDU).

• **Ecole et troubles psy** : Ce groupe a apporté sa contribution à l'ouverture de l'Unafam aux parents d'enfants et d'adolescents souffrant de troubles psychiques et psychologiques.

VIE ASSOCIATIVE

La vie associative est portée par des bénévoles qui œuvrent au quotidien pour soutenir et représenter l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques. **Leur action représente 246 équivalents temps plein.**

Projet associatif

L'Unafam a engagé, fin 2015, l'élaboration de son projet associatif. Le projet vise la reconnaissance et le renforcement de la place de partenaire de l'Unafam (légitime et crédible) auprès des institutions et des professionnels, et dans toutes ses missions. Les valeurs de l'Unafam ont été votées à l'unanimité par l'assemblée générale 2016.

L'année 2016 a été consacrée au travail sur les orientations et les priorités. A chaque étape, un travail participatif a été mené avec les délégués et les salariés, contribuant ainsi à une bonne appropriation du projet.

L'ensemble des travaux d'élaboration a été animé par un groupe projet national, avec le soutien d'un consultant externe.

Le projet associatif de l'Unafam sera soumis au vote de l'assemblée générale 2017 et le plan d'actions sera dévoilé en cours d'année 2017.

Vie des délégations

La déclinaison de la politique définie par le CA trouve sa source et son application dans les territoires, au plus près des familles.

Délégations départementales

La vie associative de l'Unafam a su trouver des modes de fonctionnement adaptés au périmètre de la délégation, à sa population et sa géographie : 28 départements, surtout ruraux, ont moins de 320 000 habitants. Responsables d'une petite délégation ou d'une plus grande, les délégués ont tous le souci de mettre en œuvre les missions sociales de l'Unafam. Plus de 2 000 bénévoles s'impliquent au quotidien dans les délégations. Quand le nombre de bénévoles est réduit, la priorité est toujours et clairement le soutien aux familles (écoute, accueil, entraide).

Un dynamisme impressionnant est déployé dans les délégations. La richesse des échanges lors des réunions des délégués régionaux et départementaux en témoigne : créativité à l'œuvre lors de la SISM (Semaine d'information sur la santé mentale), nouvelles activités proposées aux familles telles que psytrialogue, gestion du stress, mise en commun de ressources entre deux départements voisins, recherche de partenariats (familles, patients, professionnels ...)

Délégations régionales

Elles se sont adaptées au nouveau découpage administratif : sept nouvelles régions ont été créées, six n'ont pas été modifiées. Toutes ont gardé leurs objectifs : animation régionale, soutien aux délégations départementales.

[Suite >](#)



Focus sur les délégations

- Organisation de nombreuses délégations en « pôles de compétences » qui permet une meilleure répartition des responsabilités.

- Anticipation des successions : la mise en place des mandats à temps limité a conduit les délégations à se soucier davantage de leur pérennité en relation avec les délégations régionales et la CVA (Commission vie associative).

- Négociation de CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec les organismes financeurs, en particulier les ARS, pour assurer la visibilité et la pérennité des financements des activités. Les bénévoles sont assistés par des professionnels dans les délégations départementales (DD) ou délégations régionales (DR) de cinq régions seulement.

- Intensification de la formation : les mutations en cours exigent de la part des représentants un effort soutenu d'information, de formation, de remontée d'expériences, d'analyse de données et de formulations pertinentes, de propositions. L'échelon régional participe désormais plus largement à la formation permanente.

- Participation à la politique de l'Unafam : désormais, les DR sont réunis chaque trimestre avec le Bureau du CA pour échanger des informations et mettre en œuvre des actions. Les réunions des DD (deux par an) sont organisées sous forme participative. Les rapports d'activité des délégations deviennent une source précieuse d'informations.

- Participation à l'élaboration du projet associatif : ses orientations, les objectifs et les actions prioritaires ont été co-construits entre le CA et les responsables des délégations.

FOCTIONNEMENT INTERNE

L'Unafam est une association qui s'appuie, pour la grande majorité de ses actions, sur des ressources bénévoles qui représentent 246 équivalents temps plein. L'association est organisée autour d'un siège, de 100 délégations départementales, de 13 délégations régionales et de 300 sites d'accueil.



Certaines délégations peinent à recruter des bénévoles et seulement 18 % des délégations (départementales et régionales) disposent de professionnels (salariés ou personnels mis à disposition par les ARS). En 2016, on comptabilise 8,03 équivalents temps pleins (ETP) dans les délégations et 10 professionnels mis à disposition par les ARS.

Par ailleurs, l'Unafam a déployé en 2016 une nouvelle organisation régionale permettant d'être en résonance avec les nouvelles grandes régions, tout en restant au contact des délégations départementales et des besoins des familles et de leurs proches en difficulté psychique.

Le siège

En 2016, le siège comptait 16,84 ETP (équivalents temps plein). Plusieurs recrutements ont eu lieu en 2016 pour remplacer des démissions et des congés maternité.

Organisation des délégations

Plus de 2 000 bénévoles s'impliquent au quotidien dans les délégations et dans les sites d'accueil. Toutes les délégations, notamment les délégations régionales, n'ont pas de locaux. Elles ont recours au prêt de salles pour les réunions et pour l'accueil. D'autres sont accueillies par les municipalités, l'UDAF (Union départementale des associations familiales) ou les hôpitaux. Les moyens des délégations sont extrêmement hétérogènes, tant du point de vue des ressources matérielles que des ressources humaines.

Ce manque de moyens rend très difficile leur action et les bénévoles s'épuisent, au risque de ne plus pouvoir faire face à une demande toujours plus forte.

RAPPORT FINANCIER

Rapport financier détaillé et rapport du Commissaire
aux comptes disponibles sur demande

DES DÉPENSES MAÎTRISÉES ET DES SUBVENTIONS PUBLIQUES AU RENDEZ-VOUS !



Alain Bonifay
Trésorier

Grâce à cela, l'exercice 2016 affiche un **résultat positif de 122 610 €**. Ce résultat se compose d'une part du déficit de résultat du siège de - 690 €, et d'autre part du bénéfice des délégations de 123 300 €.

Les résultats

Pour le siège, le résultat d'exploitation reste négatif (- 110 815 €), mais il est toutefois quatre fois moins élevé qu'en 2015 (- 443 442 €). Ceci grâce à une bonne maîtrise des dépenses d'exploitation et à une augmentation des subventions publiques, notamment la CNSA qui finance désormais 80 % des formations des aidants (50 % les années précédentes). Nous aboutissons à une amélioration du résultat d'exploitation du siège de 75 %.

Pour les délégations, le résultat d'exploitation est de 274 328 €. Il a **progressé de 67,5 %**, grâce notamment à une augmentation des subventions publiques.

Au plan national, l'**augmentation des financements publics est de 40 %**. Nous aboutissons à une amélioration du résultat d'exploitation national de 146 % pour atteindre + 163 513 € en 2016 contre - 354 504 € en 2015.

Les ressources

Elles ont progressé globalement de 568 684 €. Outre les points déjà cités, il faut signaler plus particulièrement :

- Les **adhésions** qui ont progressé de manière linéaire (+ 1,76 %), alors que le secteur associatif affiche des pertes d'adhérents importantes. Les adhésions permettent de collecter 949 591 €.

- Le **développement du service formation et la parution de deux ouvrages** qui ont été proposés à la vente se concrétisent par une forte augmentation des ventes de 89 % soit un chiffre d'affaires de 176 042 €.

- Une **assurance-vie** de 65 253 € a été perçue mais aucun legs.

Les charges

La poursuite du développement de l'Unafam se traduit aussi par une augmentation des charges de 356 956 €, les frais d'honoraires juridiques étant plus importants que les années précédentes du fait de l'élaboration de notre projet associatif avec le soutien d'un consultant et de la mise en place d'un audit sur le e-learning financé par la CNSA.

Les dépenses de personnel ont été contenues au siège, certains départs n'ont pas été remplacés compte-tenu du résultat de l'année 2015. La masse salariale a augmenté dans les délégations, car, fin 2015, à la demande de l'ARS, les sept agents de coordination de Rhône-Alpes (5 ETP) jusqu'alors mis à disposition, ont été intégrés aux effectifs de l'Unafam. Ces salariées sont au budget du siège, car la subvention ARS est versée directement au national.

BILAN GÉNÉRAL SIÈGE - DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2016 (en Euros)

BILAN ACTIF	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort.	Net	Net
Logiciels Siège	95 339	92 648	2 691	18 286
Logiciels Délégations	9 637	6 095	3 542	309
<i>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	<i>104 976</i>	<i>98 743</i>	<i>6 233</i>	<i>18 595</i>
Terrains	621 649		621 649	621 649
Constructions Bagneux	1 326 681	1 326 681	0	0
Local Metz	7 622	7 622	0	0
Siège Paris	1 026 859	525 409	501 450	521 986
Siège Paris Annexe	167 694	56 643	111 051	115 243
Appartement Hauts-de-Seine	125 000	26 953	98 047	101 172
Installations et agencements Siège	106 383	78 209	28 174	26 805
Installations et agencements Délégations	76 770	67 345	9 425	13 283
Matériel de Bureau Siège	5 292	5 292	0	0
Matériel de Bureau Délégations	41 209	39 220	1 989	2 650
Matériel Informatique Siège	147 647	137 369	10 278	21 763
Matériel Informatique Délégations	139 638	126 517	13 121	13 573
Mobilier Siège	107 757	103 525	4 232	7 179
Mobilier Délégations	41 053	39 210	1 843	2 884
<i>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<i>3 941 254</i>	<i>2 539 995</i>	<i>1 401 259</i>	<i>1 448 187</i>
Dépôts et Cautionnements Siège	289		289	289
Dépôts et Cautionnements Délégations	7 965		7 965	7 965
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 254	0	8 254	8 254
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	4 054 484	2 638 738	1 415 746	1 475 036
Acomptes Fournisseurs Siège	5 644		5 644	4 457
Acomptes Fournisseurs Délégations	1 837		1 837	220
Créances diverses Siège	42 474		42 474	83 014
Créances diverses Délégations	600		600	542
Subventions à recevoir Siège	274 524		274 524	183 344
Subventions à recevoir Délégations	48 663		48 663	56 293
Produits à recevoir Siège	11 701		11 701	10 000
Produits à recevoir Délégations	38 039		38 039	43 641
<i>TOTAL DES CREANCES</i>	<i>423 482</i>	<i>0</i>	<i>423 482</i>	<i>381 511</i>
Valeurs mobilières Siège + Comptes à Terme	537 957		537 957	2 246 919
Valeurs mobilières Délégations	57 888		57 888	276 756
Disponibilités Siège	2 532 144		2 532 144	760 077
Disponibilités Délégations	2 061 036		2 061 036	1 553 591
<i>TOTAL DES DISPONIBILITES</i>	<i>5 189 025</i>	<i>0</i>	<i>5 189 025</i>	<i>4 837 343</i>
Charges constatées d'avance Siège	9 536		9 536	28 100
Charges constatées d'avance Délégations	1 742		1 742	3 698
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 623 785	0	5 623 785	5 250 652
TOTAL GÉNÉRAL	9 678 269	2 638 738	7 039 531	6 725 688

BILAN GÉNÉRAL SIÈGE - DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2016 (en Euros)

BILAN PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Fonds Propres	3 513 335	3 513 335
<i>TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS</i>	<i>3 513 335</i>	<i>3 513 335</i>
Subventions d'investissement	21 239	21 238
Résultat de l'Exercice	122 610	- 89 118
Report à nouveau	1 444 637	1 533 755
<i>TOTAL DES AUTRES FONDS</i>	<i>1 588 486</i>	<i>1 465 875</i>
TOTAL DES FONDS PROPRES	5 101 821	4 979 210
Fonds dédiés Siège	662 161	678 438
Fonds dédiés Délégations	590 471	439 855
Provisions pour charges Siège	40 531	14 046
Provisions pour charges Délégations	6 515	11 676
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	1 299 678	1 144 015
<i>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</i>		
Fournisseurs et cptes rattachés Siège	70 937	77 461
Fournisseurs et cptes rattachés Délégations	16 476	13 475
Dettes sociales et fiscales Siège	223 919	205 025
Autres dettes Siège	236 788	230 181
Autres dettes Délégations	86 426	72 386
<i>TOTAL DES AUTRES DETTES</i>	<i>634 546</i>	<i>598 528</i>
Produits constatés d'avance Siège		
Produits constatés d'avance Délégations	3 486	3 935
TOTAL DETTES	638 032	602 463
TOTAL GÉNÉRAL	7 039 531	6 725 688

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 22 juin 2017

COMPTE DE RÉSULTAT SIÈGE - DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2016 (en Euros)

		Résultat 2016				Résultat 2015
		Siège	Délégations	Retraite- ment	Résultat Cumulé	Résultat Cumulé
	Produits d'exploitation					
70	Ventes-Prestations Services	196 882	13 559	- 34 398	176 043	92 322
74	Subventions DGS + DGCS	360 000			360 000	360 000
74	Autres Subventions	899 035	1 219 974	- 49 911	2 069 098	1 366 222
75	Cotisations	949 591	241 283	- 241 283	949 591	933 091
75	Mécénat	80 100			80 100	81 000
75	Dons reçus	220 539	84 357	- 55 664	249 232	273 380
75	Aide aux Régions		52 000	- 52 000	0	0
75	Aide aux Délégations		216 599	- 216 599	0	0
75	Dons = non rbt frais	248 019			248 019	252 421
75	Autres produits de gestion	8 716	266 772	- 122 574	152 914	141 079
					0	
	TOTAL	2 962 882	2 094 544	(772 429)	4 284 997	3 499 515
	Charges d'exploitation					
60	Achats	44 915	124 428	- 20 970	148 373	157 288
61	Services extérieurs	286 616	333 144	- 13 428	606 332	540 032
62	Autres services extérieurs	594 792	936 912		1 531 704	1 503 917
62	Dons = non rbt frais	248 019			248 019	252 421
63	Impôts, taxes et versements assimilés	92 565	2 562		95 127	86 675
64	Charges de personnel	1 161 564	145 120		1 306 684	1 130 409
65	Autres charges de gestion courante	576 606	261 721	- 738 031	100 296	89 013
68	Dotations aux amortissements	68 620	16 329		84 949	94 264
	TOTAL	3 073 697	1 820 216	(772 429)	4 121 484	3 854 019
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(110 815)	274 328	0	163 513	(354 504)
	Produits financiers					
76	Produits financiers	38 050	3 584		41 634	144 211
	TOTAL	38 050	3 584	0	41 634	144 211

COMPTE DE RÉSULTAT SIÈGE - DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2016 (en Euros)

		Résultat 2016				Résultat 2015
		Siège	Délégations	Retraite- ment	Résultat Cumulé	Résultat Cumulé
	Charges financières					
66	Charges financières	411	0		411	137
	TOTAL	411	0	0	411	137
	RÉSULTAT FINANCIER	37 639	3 584	0	41 223	144 074
	RÉSULTAT COURANT	(73 176)	277 912	0	204 736	(210 430)
	Produits exceptionnels					
77	Produits exceptionnels	86 291	18 422		104 713	64 759
78	Reprises sur provisions	44 598	165 962		210 560	365 618
	TOTAL	130 889	184 384	0	315 273	430 377
	Charges exceptionnelles					
67	Charges exceptionnelles	9 366	27 579		36 945	11 914
68	Dotations aux provisions	54 806	311 417		366 223	302 036
	TOTAL	64 172	338 996	0	403 168	313 950
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	66 717	(154 612)	0	(87 895)	116 427
	Transfert de charges	5 769			5 769	4 885
	TOTAL DES PRODUITS	3 137 590	2 282 512	(772 429)	4 647 673	4 078 988
	TOTAL DES CHARGES	3 138 280	2 159 212	(772 429)	4 525 063	4 168 106
	RESULTAT	(690)	123 300	0	122 610	(89 118)

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 22 juin 2017

BUDGET PREVISIONNEL GENERAL SIEGE ET DELEGATIONS 2017

BUDGET PREVISIONNEL GENERAL SIEGE ET DELEGATIONS 2017

CHARGES	Siège	Délégations	Retraite- ment	Prévisionnel 2017	Réalisé 2016		PRODUITS	Siège	Délégations	Retraite- ment	Prévisionnel 2017	Réalisé 2016
CHARGES DIRECTES							RESSOURCES DIRECTES					
60 - Achats	51 200 €	125 000 €	- 20 000 €	156 200 €	148 373 €		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	213 000 €	14 000 €	- 34 000 €	193 000 €	176 042 €
							74 - Subventions d'exploitation	1 376 920 €	1 170 000 €	- 50 000 €	2 496 920 €	2 429 098 €
61 - Services extérieurs	315 500 €	353 000 €	- 13 000 €	655 500 €	606 331 €							
62 - Autres services extérieurs	927 824 €	963 100 €		1 890 924 €	1 779 723 €							
63 - Impôts et taxes	52 500 €	2 500 €		55 000 €	95 127 €							
64 - Charges de personnel	1 160 000 €	170 000 €		1 330 000 €	1 306 684 €							
65 - Autres charges de gestion courante	580 000 €	260 000 €	- 740 000 €	100 000 €	100 296 €		75 - Autres produits de gestion courante	1 532 074 €	860 000 €	- 680 000 €	1 712 074 €	1 679 856 €
66 - Charges financières	400 €			400 €	411 €		76 - Produits financiers	38 050 €	3 600 €		41 650 €	41 634 €
67 - Charges exceptionnelles	24 000 €	28 000 €		52 000 €	36 945 €		77 - Produits exceptionnels	- €	- €		- €	104 713 €
68 - Dotation aux amortissements	99 620 €	320 000 €		419 620 €	451 172 €		78 - Reprises sur amortissements et provisions, fonds dédiés et réserves	45 000 €	165 000 €		210 000 €	210 560 €
							79 - Transfert de charges	6 000 €			6 000 €	5 769 €
TOTAL DES CHARGES	3 211 044 €	2 221 600 €	- 773 000 €	4 659 644 €	4 525 062 €		TOTAL DES PRODUITS	3 211 044 €	2 212 600 €	- 764 000 €	4 659 644 €	4 647 672 €
RESULTAT PREVISIONNEL 2016				- €	122 610 €		RESULTAT					
86 - Emplois des contributions volon- taires en nature				10 000 000 €	9 676 000 €		87 - Contributions volontaires en nature	- €	- €		10 000 000 €	9 676 000 €
Secours en nature							Bénévolat				10 000 000 €	9 676 000 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations							Prestations en nature					
Personnel bénévole				10 000 000 €	9 676 000 €		Dons en nature					
TOTAL	3 211 044 €	2 221 600 €	- 773 000 €	14 659 644 €	14 323 672 €		TOTAL	3 211 044 €	2 212 600 €	- 764 000 €	14 659 644 €	14 323 672 €

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 22 juin 2017

ANNUAIRE DELEGATIONS

01 AIN - UNAFAM 01 - 04 74 32 11 39 - 01@unafam.org / 02 - AISNE UNAFAM 02 - 03 23 63 93 54 - 02@unafam.org / 03 ALLIER - UNAFAM 03 - 04 43 01 40 46 - 03@unafam.org / 04 - ALPES HAUTE-PROVENCE - UNAFAM 04 - 04 92 75 40 36 - 04@unafam.org / 05 - HAUTES-ALPES - UNAFAM 05 - 04 92 49 07 52 - 05@unafam.org / 06 - ALPES-MARITIMES - UNAFAM 06 - 04 92 15 09 87 - 06@unafam.org / 07 - ARDECHE - UNAFAM 07 - 04 75 41 13 89 - 07@unafam.org / 08 - ARDENNES - UNAFAM 08 - 03 24 56 23 88 - 08@unafam.org / 09 - ARIEGE - UNAFAM 09 - 05 61 60 58 96 - 09@unafam.org / 10 - AUBE - UNAFAM 10 - 03 25 40 62 74 - 10@unafam.org / 11 - AUDE - UNAFAM 11 - 09 50 03 51 68 - 11@unafam.org / 12 - AVEYRON - UNAFAM 12 - 07 77 38 96 00 - 12@unafam.org / 13 - BOUCHES DU RHONE - UNAFAM 13 - 06 43 84 67 22 - 13@unafam.org / 14 - CALVADOS - UNAFAM 14 - 02 31 85 24 87 - 14@unafam.org / 15 - CANTAL - UNAFAM 15 - 04 71 64 78 89 - 15@unafam.org / 16 - CHARENTE - UNAFAM 16 - 06 07 36 42 21 - 16@unafam.org / 17 - CHARENTE-MARITIME - UNAFAM 17 - 05 46 00 41 54 - 17@unafam.org / 18 - CHER - UNAFAM 18 - 02 48 70 05 38 - 18@unafam.org / 19 - CORREZE - UNAFAM 19 - 05 55 87 44 58 - 19@unafam.org / 20 - CORSE - UNAFAM 20 - 06 79 30 26 59 - 20@unafam.org / 21 - COTE D'OR - UNAFAM 21 - 03 80 49 78 45 - 21@unafam.org / 22 - COTES D'ARMOR - UNAFAM 22 - 02 96 33 53 84 - 22@unafam.org / 23 - CREUSE - UNAFAM 23 - 05 55 41 71 94 - 23@unafam.org / 24 - DORDOGNE - UNAFAM 24 - 06 07 37 46 74 - 24@unafam.org / 25 - DOUBS - UNAFAM 25 - 03 81 53 68 56 - 25@unafam.org / 26 - DROME - UNAFAM 26 - 04 75 55 16 43 - 26@unafam.org / 27 - EURE - UNAFAM 27 - 02 32 31 36 19 - 27@unafam.org / 28 - EURE ET LOIR - UNAFAM 28 - 06 20 18 32 29 - 28@unafam.org / 29 - FINISTERE - UNAFAM 29 - 06 74 94 09 21 - 29@unafam.org / 30 - GARD - UNAFAM 30 - 04 66 23 09 24 - 30@unafam.org / 31 - HAUTE-GARONNE - UNAFAM 31 - 05 61 48 11 56 - 31@unafam.org / 32 - GERS - UNAFAM 32 - 05 62 60 30 36 - 32@unafam.org / 33 - GIRONDE - UNAFAM 33 - 05 56 81 44 32 - 33@unafam.org / 34 - HERAULT - UNAFAM 34 - 04 67 58 49 29 - 34@unafam.org / 35 - ILLE ET VILAINE - UNAFAM 35 - 02 99 53 88 93 - 35@unafam.org / 36 - INDRE - UNAFAM 36 - 02 54 27 68 19 - 36@unafam.org / 37 - INDRE ET LOIRE - UNAFAM 37 - 02 47 64 43 79 - 37@unafam.org / 38 - ISERE - UNAFAM 38 - 04 76 43 12 71 - 38@unafam.org / 39 - JURA - UNAFAM 39 - 03 84 47 58 77 - 39@unafam.org / 40 - LANDES - UNAFAM 40 -

05 58 74 28 44 - 40@wanadoo.fr / 41 - LOIR ET CHER - UNAFAM 41 - 06 71 53 24 15 - 41@unafam.org / 42 - LOIRE - UNAFAM 42 - 04 77 32 77 05 - 42@unafam.org / 43 - HAUTE-LOIRE - UNAFAM 43 - 04 71 03 36 64 - 43@unafam.org / 44 - LOIRE-ATLANTIQUE - UNAFAM 44 - 02 51 83 17 73 - 44@unafam.org / 45 - LOIRET - UNAFAM 45 - 02 38 86 17 43 - 45@unafam.org / 46 - LOT - UNAFAM 46 - 05 65 31 38 71 - 46@unafam.org / 47 - LOT ET GARONNE - UNAFAM 47 - 06 71 63 35 83 - 47@unafam.org / 48 - LOZERE - UNAFAM 48 - 04 66 47 03 14 - 48@unafam.org / 49 - MAINE ET LOIRE - UNAFAM 49 - 02 41 80 47 79 - 49@unafam.org / 50 - MANCHE - UNAFAM 50 - 06 04 16 49 30 - 50@unafam.org / 51 - MARNE - UNAFAM 51 - 06 73 66 13 02 - 51@unafam.org / 52 - HAUTE-MARNE - UNAFAM 52 - 06 48 39 38 52 - 52@unafam.org / 53 - MAYENNE - UNAFAM 53 - 02 43 59 08 41 - 53@unafam.org / 54 - MEURTHE ET MOSELLE - UNAFAM 54 - 03 83 53 26 57 - 54@unafam.org / 55 - MEUSE - UNAFAM 55 - 06 70 70 75 81 - 55@unafam.org / 56 - MORBIHAN - UNAFAM 56 - 02 97 84 97 71 - 56@unafam.org / 57 - MOSELLE - UNAFAM 57 - 03 87 37 05 26 - 57@unafam.org / 58 - NIEVRE - UNAFAM 58 - 03 86 57 97 22 - 58@unafam.org / 59 - NORD - UNAFAM 59 - 03 20 56 70 70 - unafam.nord@gmail.com / 60 - OISE - UNAFAM 60 - 06 72 97 60 91 - 60@unafam.org / 61 - ORNE - UNAFAM 61 - 02 33 64 01 32 - 61@unafam.org / 62 - PAS DE CALAIS - UNAFAM 62 - 03 21 15 72 42 - 62@unafam.org / 63 - PUY DE DOME - UNAFAM 63 - 04 73 92 93 34 - 63@unafam.org / 64 - PYRENEES-ATLANTIQUES - UNAFAM 64 - 05 40 39 59 07 - 64@unafam.org / 65 - HAUTES-PYRENEES - UNAFAM 65 - 05 62 44 02 36 - 65@unafam.org / 66 - PYRENEES-ORIENTALES - UNAFAM 66 - 06 88 59 08 62 - 66@unafam.org / 67 - BAS-RHIN - UNAFAM 67 - 03 88 79 51 64 - 67@unafam.org / 68 - HAUT-RHIN - UNAFAM 68 - 03 89 43 12 57 - 68@unafam.org / 69 - RHONE - UNAFAM 69 - 06 71 87 24 33 - 69@unafam.org / 70 - HAUTE-SAONE - UNAFAM 70 - 03 84 76 64 40 - 70@unafam.org / 71 - SAONE ET LOIRE - UNAFAM 71 - 03 85 45 30 94 - 71@unafam.org / 72 - SARTHE - UNAFAM 72 - 02 43 40 44 53 - 72@unafam.org / 73 - SAVOIE - UNAFAM 73 - 06 67 78 19 68 - 73@unafam.org / 74 - HAUTE-SAVOIE - UNAFAM 74 - 04 50 52 97 94 - 74@unafam.org / 75 - PARIS - UNAFAM 75 - 01 45 20 63 13 - 75@unafam.org / 76 - SEINE-MARITIME - UNAFAM 76 - 06 37 44 25 84 - 76@unafam.org / 77 - SEINE ET MARNE - UNAFAM 77 - 01 64 39 35 92 - 77@unafam.org / 78 - YVELINES - UNAFAM 78

Deux recueils d'informations pratiques

« Que va devenir
mon proche lorsque
nous ne serons
plus là ? »

› Pour répondre à cette question :

HANDICAP PSYCHIQUE
Tome 1 : ressources – logement
Tome 2 : protection – patrimoine



› Pour organiser les conditions de vie
et de prise en charge de la personne fragile
dans les meilleures conditions.

› Pour mieux en discuter ensuite
avec les professionnels qui aideront
à faire un choix judicieux.



- 01 39 54 17 12 - 78@unafam.org / **79 - DEUX-SEVRES - UNAFAM 79** - 05 49 78 27 35 - 79@unafam.org / **80 - SOMME - UNAFAM 80** - 06 70 87 28 52 - 80@unafam.org / **81 - TARN - UNAFAM 81** - 05 63 48 73 29 - 81@unafam.org / **82 - TARN ET GARONNE - UNAFAM 82** - 06 15 36 31 53 - 82@unafam.org / **83 - VAR - UNAFAM 83** - 04 94 20 50 08 - 83@unafam.org / **84 - VAUCLUSE - UNAFAM 84** - 04 32 74 19 71 - 84@unafam.org / **85 - VENDEE - UNAFAM 85** - 02 51 09 73 93 - 85@unafam.org / **86 - VIENNE - UNAFAM 86** - 05 49 88 19 86 - 86@unafam.org / **87 - HAUTE-VIENNE - UNAFAM 87** - 05 55 38 26 98 - 87@unafam.org / **88 - VOSGES - UNAFAM 88** - 03 29 64 05 73 - 88@unafam.org / **89 - YONNE - UNAFAM 89** - 03 86 51 01 82 - 89@unafam.org / **90 - TERRITOIRE DE BELFORT - UNAFAM 90** - 06 77 76 08 01 - 90@unafam.org / **91 - ESSONNE - UNAFAM 91** - 01 64 46 96 21 - 91@unafam.org / **92 - HAUTS DE SEINE - UNAFAM 92** - 01 46 95 40 92 - 92@unafam.org / **93 - SEINE-SAINT-DENIS - UNAFAM 93** - 01 43 09 30 98 - 93@unafam.org / **94 - VAL DE MARNE - UNAFAM 94** - 01 41 78 36 90 - 94@unafam.org / **95 - VAL D'OISE - UNAFAM 95** - 01 34 16 70 79 - 95@unafam.org / **971 - GUADELOUPE - UNAFAM 971** - 06 90 36 71 30 - 971@unafam.org / **972 - MARTINIQUE - UNAFAM 972** - 05 96 63 01 48 / **973 - GUYANE - UNAFAM 973** - 973@unafam.org / **974 - REUNION - UNAFAM 974** - 974@unafam.org



BON DE COMMANDE

A renvoyer sous enveloppe affranchie à :
Unafam, 12 villa Compoint, 75017 Paris

Je commande : ☐ **HANDICAP PSYCHIQUE** Tome 1 : ressources – logement exemplaires à 10 € = €
☐ **HANDICAP PSYCHIQUE** Tome 2 : protection – patrimoine exemplaires à 10 € = €

Frais de port : **3€**

☐ MME ☐ MELLE ☐ M

NOM/PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

E-MAIL _____



› Le paiement est réalisé exclusivement par chèque bancaire à l'ordre d'« Unafam ».

› Toute commande non accompagnée de son règlement ne sera pas traitée.

Merci de votre compréhension !

› Pour tout renseignement
(commandes hors France, etc) :
+33 (0)1 53 06 30 43.



- Service administratif : **01 53 06 30 43**
secretariatdg@unafam.org
- Siège national de l'Unafam : **01 53 06 30 43**
- Service Ecoute-famille : **01 42 63 03 03**
- Service Social Île de France : **01 53 06 11 43**
servicesocial@unafam.org
- Permanence Avocats et Psychiatrie : **01 53 06 30 43**
- Site internet : www.unafam.org

Unafam, Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
(Association reconnue d'utilité publique) 12, villa Compoint 75017 Paris

Standard 01 53 06 30 43 / Écoute-famille 01 42 63 03 03 / E-mail secretariatdg@unafam.org

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNAFAM

Présidente Béatrice Borrel **Vice-présidents** Rémy Baert, Michel Girard, Roselyne Touroude **Secrétaire** Danièle Loubier

Secrétaire adjointe Françoise Frelin **Trésorier** Alain Bonifay **Trésorière adjointe** Marie-Jeanne Richard

Sébastien BIL, Marguerite Bourgeois, Philippe Charrier, Daniel Crochetet, Michel Doucin, Martine Frager-Berlet, Jeanine Guichaoua
Michel Hamon, Eric Medrinal, Xavier Mersch, Thérèse Precheur, Denys Priolet, Michel Rigault, Chantal Roussy, Odile Tiers, Serge Vannière

Directrice générale Fabienne Duboscq

RÉALISATION

Agence Kaolin, 102, boulevard Arago, 75014 Paris, agencekaolin.com **Secrétariat de rédaction** Louise Dubois

Direction artistique Mathilda Oudiz / **Crédits photo** iStockphoto, Unafam / **Couverture** 3^{ème} prix Concours Art Postal 2016

Impression Imprimerie Chevillon (89) / ISBN : 978-2-916695-32-7 / Toute reproduction interdite sans autorisation des auteurs.